



*Communiqué
Pour diffusion immédiate*

SAINT-VICTOR GEL GLOBAL DU COMPTE DE TAXES POUR 2026

(Saint-Victor, 15 décembre 2025) La Municipalité de Saint-Victor a adopté un budget de 6 247 717 \$ pour l'année 2026.

Tout d'abord, plusieurs ajustements ont été apportés dans la taxation, soit une majoration du fonds de roulement (+0,00649\$ du 100\$) et une baisse de la taxe foncière générale (-0,01128\$ du 100\$ d'évaluation). Le principal changement pour 2026 sera au niveau de la tarification des services de la MRC et de la Sûreté du Québec - dans un but d'équité et comme cela se fait dans d'autres municipalités, des paliers sont introduits, pour que des *frais minimums* soient facturés, quelle que soit la valeur de la propriété.

La taxe combinée de matières résiduelles baissera de 335\$ à 321,25\$, alors que le fonds de réserve pour le réseau d'eau public (mètre linéaire) sera majoré de 1\$, à 9,75\$. Le gel a été décrété pour l'assainissement et égout ainsi que le service d'aqueduc résidentiel, alors que les industries, commerces et institutions (ICI) seront pour la première fois facturés selon leur consommation réelle rapportée au compteur d'eau. La taxe de fosse septique en vigueur dans toute la MRC est en baisse, de 165,54\$ à 162,88\$.

Le maire Jonathan Bolduc a résumé le tout : *On s'est engagé à avoir plus d'équité entre les différents secteurs de Saint-Victor, et ce budget est déjà un premier pas en ce sens, entre autres pour la facturation de la police et des services de la MRC. En gros, ce n'est pas parce que quelqu'un détient un petit terrain qu'une possible demande à la SQ ou la MRC coûte moins cher, et inversement quelqu'un avec une grande résidence pourrait ne requérir davantage de ces services. Déjà, les efforts de réduction de déchets commencent à paraître positivement dans ce qui nous est facturé, et on continuera d'aller en ce sens. Des lignes montent et d'autres baissent, ce qui fait qu'au total, on a été capables de geler l'ensemble du compte de taxes.*

Création d'un fonds de renouvellement de la machinerie

Dans un but de pérennité, le conseil a créé un fonds dédié à défrayer une partie des coûts d'acquisition d'équipements, que ce soit des camions, grattes ou autres, à partir de nouveaux revenus. Pour 2026, c'est un montant de 50K\$ qui y sera versé. *On a de nouvelles constructions ces années-ci sur des rues existantes, n'entraînant pas de nouvelles dépenses, on s'est dit qu'il serait sage de mettre ces sommes de côté et de pouvoir les utiliser lorsqu'il sera temps de renouveler de la machinerie. À l'inverse de s'endetter, on peut aussi planifier ces acquisitions, coûteuses mais nécessaires* a conclu le maire Bolduc.

Photo : Le conseil municipal de Saint-Victor.